



EN BREF :

- Chenilles défoliatrices : des traitements sont en cours.
- Mouche du chou : la ponte est signalée faible, à part dans des champs de chou chinois nappa.
- Cécidomyie du chou-fleur : captures à la hausse à plusieurs endroits. Confirmations de captures dans les régions de Lanaudière et de la Mauricie.
- Taches alternariennes : début des traitements.
- Hernie des crucifères : les pluies abondantes encouragent la maladie à se répandre.
- Maladies bactériennes : quelques cas rapportés.
- MOVENTO 240 SC : nouvel insecticide dans la lutte aux pucerons.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Des traitements sont en cours afin de réprimer les chenilles défoliatrices dans les champs de crucifères. Les populations de fausse-teigne des crucifères, de piéride du chou et de fausse-arpenteuse du chou sont fort variables, mais dans la plupart des cas, c'est la fausse-teigne des crucifères qui est en plus grand nombre en ce moment dans les champs.

MOUCHE DU CHOU

La ponte de la mouche du chou est toujours faible dans l'ensemble des régions cette semaine. Cependant, on nous indique que la ponte est passablement forte dans des champs de chou chinois nappa. Des traitements peuvent être nécessaires dans les champs de crucifères qui ne pourraient tolérer les dommages attribuables à ce ravageur. Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 04 du 29 mai 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru08.pdf>).

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Les captures de cécidomyie du chou-fleur sont rapportées à la hausse dans des champs de crucifères en Montérégie-Ouest et à Laval. Dans les régions de Lanaudière et de la Mauricie, quelques captures d'adultes de cécidomyie du chou-fleur ont été confirmées au cours des derniers jours.

Des traitements insecticides sont requis dans les champs de crucifères où des dommages sont craints. Deux insecticides sont homologués dans plusieurs cultures de crucifères dans la lutte à la cécidomyie du chou-fleur : le MATADOR 120 EC et le ASSAIL 70 WP. Vérifiez, sur les étiquettes respectives de ces insecticides, les cultures de crucifères où leur utilisation est permise. **Il est important de ne pas toujours utiliser le même insecticide lors des pulvérisations afin de prévenir le développement de la résistance.** Par exemple, faire 2 traitements à 7 jours d'intervalle avec ASSAIL 70 WP et alterner ensuite 7 jours plus tard avec le MATADOR 120EC. Le nombre de traitements reste toutefois à préciser. Les cultures de crucifères sont particulièrement vulnérables aux attaques des larves lorsque de jeunes tissus sont en formation.

TACHES ALTERNARIENNES

Quelques champs de chou ou de chou-fleur ont été traités pour les taches alternariennes au cours des derniers jours dans les régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.

Les taches alternariennes (taches grises et taches noires) peuvent infecter la plupart des cultures de crucifères et plusieurs mauvaises herbes de la même famille. Sur les feuilles, la tache grise (*Alternaria brassicae*) est la plupart du temps petite et de couleur brun pâle à brun grisâtre. La tache noire (*Alternaria brassicicola*), retrouvée sur le feuillage, est plus grande (10 mm de diamètre), de forme arrondie et de couleur gris olivâtre à noir grisâtre. Ces taches alternariennes présentent souvent des anneaux concentriques. Les taches grises et noires peuvent causer des dommages sur les pommes de chou et les inflorescences de crucifères.

Aux adresses Internet suivante, vous trouverez des photos :

- De la tache grise :
(<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouAB.htm>)
- De la tache noire :
(<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouABR.htm>)

Les taches alternariennes sont peu menaçantes lorsqu'elles sont en faible quantité et confinées sur les vieilles feuilles des cultures de crucifères qui sont près de la récolte. Des conditions d'humidité relative élevées favorisent l'expansion de la maladie. La dissémination des spores au champ s'effectue principalement par le vent, les éclaboussures de pluie, les équipements, les humains et les animaux.

Stratégie d'intervention au champ

- Effectuer des rotations d'au moins 3 ans sans cultures de crucifères.
- Détruire les mauvaises herbes. Plusieurs mauvaises herbes de la famille des crucifères peuvent servir de plantes-hôtes aux taches alternariennes.
- Incorporer les débris de culture infectés.
- Les conditions chaudes et humides sont propices aux infections. Les jeunes plants de crucifères et les choux destinés à l'entreposage particulièrement doivent être protégés contre les taches noires et les taches grises lorsque ces maladies sont présentes. La liste des fongicides homologués afin de lutter contre les taches alternariennes dans plusieurs cultures de crucifères est disponible dans le bulletin No 01 du 16 juillet 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru08.pdf>).



HERNIE DES CRUCIFÈRES

Les pluies abondantes ont encouragé la hernie des crucifères à se manifester ou à se répandre. Voici en rappel les précautions à prendre afin de ne pas disséminer la maladie en ce moment dans les champs infectés.

- Assurez-vous que l'égouttement est adéquat dans vos champs.
- Éliminez les mauvaises herbes de la famille des crucifères dans vos champs, puisqu'elles permettent d'entretenir la maladie.
- Évitez de passer dans vos champs et de travailler le sol lorsque celui-ci est humide, pour ne pas disséminer le champignon dans les autres parties du champ ou dans les champs non infectés; le champignon peut notamment être transporté par la terre collée à la machinerie, à l'outillage et aux bottes. Nettoyez tout instrument ou chaussures souillés de terre infectée.

MALADIES BACTÉRIENNES

La tache bactérienne, la nervation noire et la pourriture molle bactérienne ont été observées au cours des derniers jours dans des champs.

Puisque aucun bactéricide n'est homologué au Canada contre les maladies bactériennes dans les crucifères, il est de mise de prévenir leur progression dans les champs infectés :

- Évitez de travailler au champ lorsque le feuillage est mouillé afin de ne pas disséminer les maladies bactériennes.
- Commencez votre travail par les champs sains ou les parties de champ saines et terminez vos travaux journaliers par les parties de champ et les champs contaminés.
- Nettoyez et désinfectez les équipements, outils et vêtements ayant été en contact avec des plants infestés avant de circuler dans les champs sains.
- Éradiquez les mauvaises herbes de la famille des crucifères dans et autour des champs de crucifères.
- Limitez les dégâts causés par les insectes.

MOVENTO 240 SC

L'insecticide MOVENTO 240 SC (spirotetramat) a obtenu une homologation pour la suppression des pucerons et des aleurodes dans les cultures légumes-feuilles des brassicacées. Cet insecticide systémique passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, les feuilles et les racines. L'insecticide est disponible chez les distributeurs.

Type : insecticide

Famille : Dérivés d'acide tétronique

Groupe de résistance : 23

Cultures :

- *Groupe de cultures 5, y compris* : brocoli, rappini, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, cavalo broccolo, brocoli de Chine (*gai-lon*), chou chinois (*pak-choi*), chou chinois (*pé-tsai*), chou chinois (*gai-choi*), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza et feuilles de navet.



Délai avant la récolte : 1 jour

Insectes visés : pucerons et aleurodes

Dose : 220 à 365 ml/ha

Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 ml/ha

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – C.P. 3396, L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – crucifères – 18 juillet 2008

